

FORMULAIRE DEMANDE DE COUPON SPORTS NATURE

Afin de mieux traiter votre demande, nous vous remercions de bien vouloir compléter le plus précisément possible ce formulaire.

Tout formulaire incomplet où dont les champs renseignés ne correspondent pas à l'aide proposée par l'IRT dans le cadre du développement de la pratique sportive ne pourra être traité.

Toutes les modalités administratives décrites ci-dessous après le tableau à compléter devront être appliquées obligatoirement. A défaut, le soutien de l'IRT sera remis en question

Informations sur le demandeur / association	
Date de la demande	
Nom Association...	
Adresse postale / Tél / Gsm	
Date d'existence	
E-mail	

Informations sur le projet éducatif	
Nom du projet	
Descriptif du projet	
Cibles	
Valeurs du projet	

- Participation attendue			
Quantitatives (Nombre de participants, accompagnants, ...)	Nombre de participants attendus		
	Nombre de bons demandés		
Qualitatives	Retombées pour les publics cibles (valeurs du projet)		
	Visibilité du projet		
	Autre indicateur		

Détail de la sollicitation demandée à l'IRT			
Détail des activités envisagées Coupon Sports, Nature (Après validation projet selon étude pertinence & faisabilité)	Activité 1		
	Activité 2		
	Activité 3		
	Localisation souhaitée des activités		
<i>Les frais de transports, d'hébergement et de restauration ne sont pas éligibles</i>			
Total nombre de bons (La convention de partenariat sera établie sur ce montant et ne pourra être révisable après signature)			
Avez-vous sollicité une aide auprès d'un organisme public / montant accordé ?			
Avez-vous sollicité une aide auprès d'une organisation privée / montant accordé ?			



ETUDE DE PERTINENCE DE LA DEMANDE

PARTIE RESERVEE A L'IRT, Ne rien inscrire svp

AVIS TECHNIQUE

MODALITÉS DE L'AIDE COUPON SPORTS NATURE

Votre demande sera étudiée par nos services avec attention. Vous recevrez une réponse, quel que soit l'avis retenu :

- En cas de réponse défavorable, vous recevrez un courrier par mail
- En cas de réponse favorable* (ou partiellement favorable), vous recevrez prochainement un courrier par mel avec le montant accordé (nombre de bons à 30 Euros). Une convention pourra être signée selon les montants engagés en amont de tout engagement financier.

L'aide de partenariat est accordé à votre association.

Étape 1 : Dès validation, l'IRT établit une convention de partenariat et édite les coupons

Étape 2 : Une fois la prestation achevée, vous devrez nous fournir :
Un bilan obligatoirement, au plus tard 30 jours après la fin de l'opération.
Le bilan qualitatif et quantitatif de l'opération, mettra en évidence les retombées générées par celle-ci avec support visuels si possible ...

LA PRESTATION REGLEE AVEC LES COUPONS SPORTS NATURE DOIT OBLIGATOIREMENT AVOIR LIEU AVANT LE 31 OCTOBRE 2019.